Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902886-20260518-D2026_27-DE

Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
Tel : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15	L'an 2026 le 11 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
Étaient présent.e.s : 12	Yann Toudic Maire, Yann Alanou – 2ème adjoint, Corinne Rigaudeau – 3ème adjointe, Éric Droff – 4ème adjoint, Sylvie Graham, Romuald Boivin, Lauriane Le Duff, Freddy Marteau, Cyril Rappailles, Cécile Renard, Emmanuel Peron et Anne Berrou.
Absents excusés avec procuration : 3	Magali Corre – 1ère adjointe (procuration à Anne BERROU) Maryline Boucher (procuration à Yann ALANOU) Yohann Pennec (procuration à Eric DROFF)
Secrétaire de séance	Romuald BOIVIN

Délibération n°2026- 27 : Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026

Sur proposition de la commission Finances, Monsieur le Maire, propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

Dénomination	Montant de subvention sollicité	Avis commission finances	Montant présenté en conseil municipal
GAB 29	Non précisé	50 euros	50 euros
ESY Ploudaniel	25 euros X 22 licenciés âgés de moins de 18 ans soit 550 euros	475 euros	475 euros
Enfance et Partage	Non précisé	100 euros	100 euros
La guinguette de Tréga	75 euros	1 000 euros	1 000 euros

Après présentation des demandes de subvention, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, APPROUVENT le versement des subventions suivantes aux associations

- GAB 29 : 50 euros
POUR 11 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0
(Yann ALANOU et Corinne RIGAUDEAU n'étaient pas encore présents au moment du vote)

- ESY PLOUDANIEL : 475 euros
POUR 11 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0
(Yann ALANOU et Corinne RIGAUDEAU n'étaient pas encore présents au moment du vote)

- Enfance et partage : 100 euros
POUR 13 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0 (Corinne RIGAUDEAU n'était pas encore présente au moment du vote)

- **La Guinguette de Tréga : 1 000 euros**
Yann TOUDIC et Yann ALANOU quittent la salle au moment du vote. **POUR 12 ; CONTRE 0 ; ABSTENTION 0**

et S'ASSURENT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

A TREGARANTEC, le 18 mai 2026
Le Maire, Yann TOUDIC

MAIRIE DE TRÉGARANTEC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29260 • FINISTÈRE •

Le Maire : Yann TOUDIC certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.